

La propriété forestière privée en Provence-Alpes-Côte d'Azur

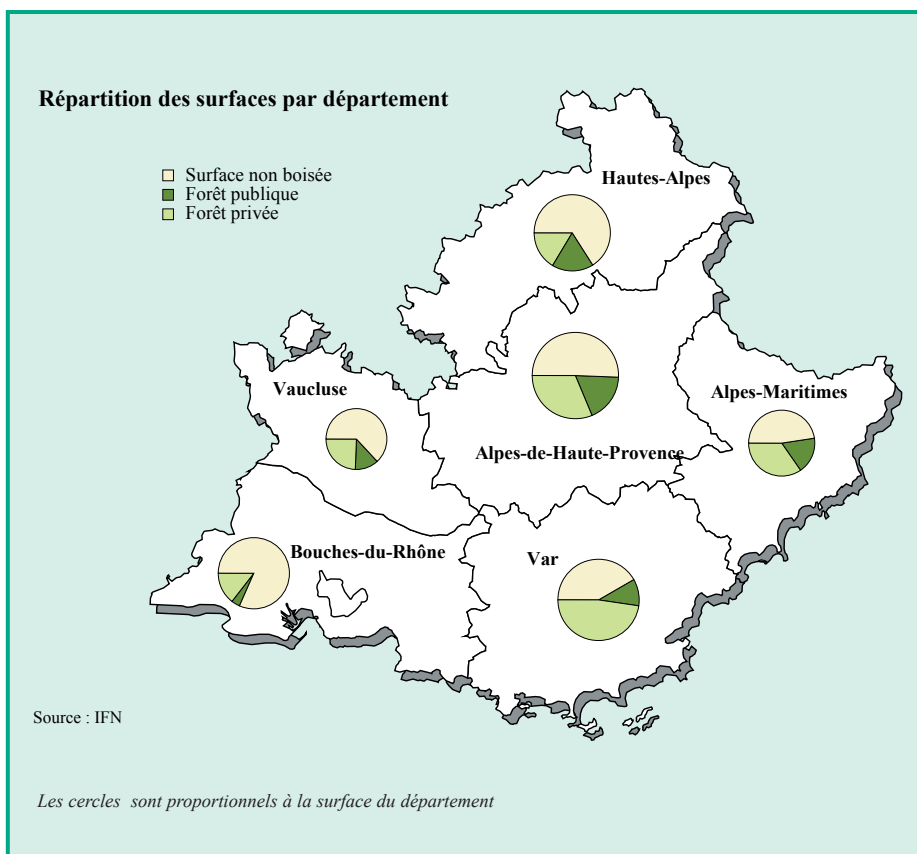
Avec 1 308 500 hectares, la forêt couvre 42 % du territoire régional. Plus des deux tiers de cette forêt est privé. 65 % de la forêt privée est constitué d'unités foncières supérieures à 10 hectares. 70 000 propriétaires disposent de plus d'un hectare. Dans huit cas sur dix, la propriété reste dans la famille à l'issue d'une donation ou d'un héritage. Pour les propriétaires, la forêt est un patrimoine plus qu'une activité économique. La principale destination de la récolte de bois reste l'autoconsommation de bois de chauffage.

La forêt privée se distingue de la forêt relevant du régime forestier (forêts communales et forêts domaniales gérées par l'Office National des forêts). En France, elle représente 71 % de la surface forestière totale métropolitaine. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 68 % de la forêt est privée dont plus de la moitié se localise dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

L'enquête sur la structure de la propriété forestière de 1999 ne concerne que les forêts privées de plus d'un hectare.

Un tiers de la forêt privée régionale dans le Var

Départements	Part de la forêt privée régionale
Alpes-Haute-Provence	24
Hautes-Alpes	10
Alpes-Maritimes	16
Bouches-du-Rhône	8
Var	32
Vaucluse	10
PACA	100



Liberté • Égalité • Fraternité

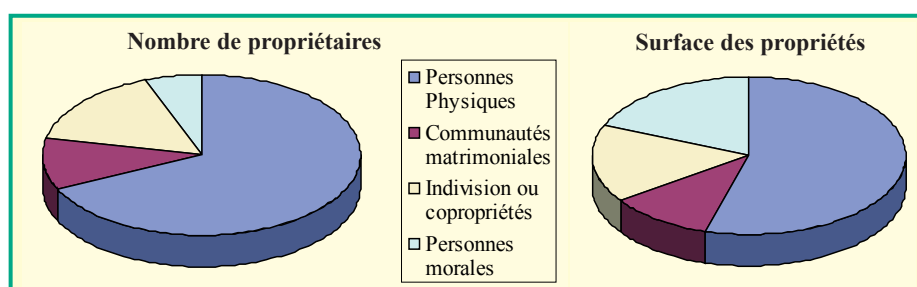
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

Principalement des particuliers

Plus des trois quarts des propriétaires sont des personnes physiques ou des communautés matrimoniales. Ils possèdent 65 % des surfaces. Les personnes morales, les indivisions ou les copropriétés composent le reste.

Répartition par nature juridique de la propriété forestière



Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Des propriétaires proches de leur forêt

Les propriétaires provençaux habitent 8 fois sur 10 dans le département de leur forêt et plus de 9 fois sur 10 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce qui représente une présence légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Résidence des propriétaires en fonction de la localisation de la forêt

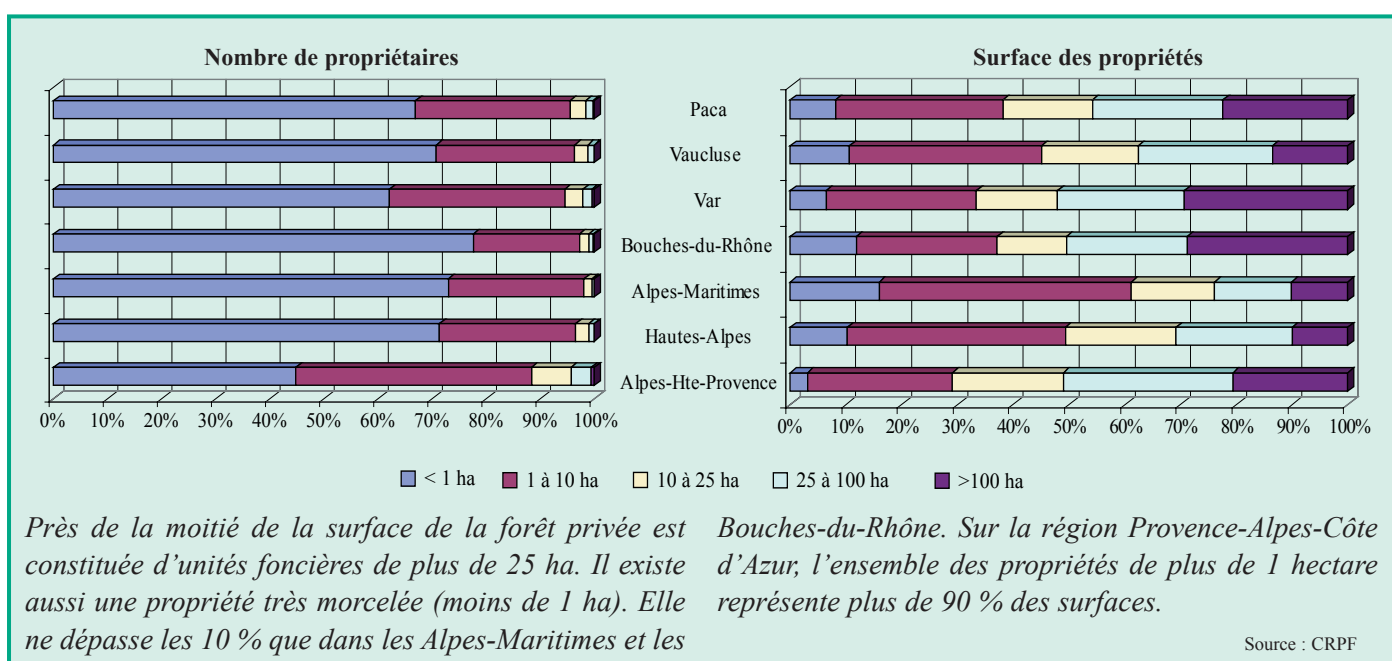
Région de localisation de la forêt	Effectif (millier)	Résidence dans			
		la même région		le même département	
		Effectif (%)	Surface (%)	Effectif (%)	Surface (%)
PACA	70	93	90	79	77
Rhône-Alpes	159	95	95	86	86
Languedoc-Roussillon	47	91	90	76	79
France	1 122	85	82	80	74

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Meilleure gestion de la forêt chez les grands propriétaires

En France, un quart des propriétaires adhère à un organisme de gestion ou une organisation professionnelle. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils sont 20 %, 19 % en Languedoc-Roussillon,

15 % en Rhône-Alpes et 3 % en Corse. Ces 20 % de propriétaires possèdent 45 % de la superficie forestière privée. Ainsi, ce sont surtout les grands propriétaires qui investissent dans la gestion de leur forêt.



En 1999, sur les 70 000 propriétés forestières privées de plus de 1 ha, 52 000 appartiennent à des personnes physiques ou des communautés matrimoniales. Le propriétaire moyen, s'il existait, serait un homme de 66 ans, retraité, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'intéressant peu à sa forêt.

Des propriétaires seniors, donc retraités

L'âge des propriétaires forestiers est nettement supérieur à la moyenne nationale et à celle des régions voisines. En effet, plus de la moitié (53 %) des propriétaires ont plus de 70 ans contre un tiers en France.

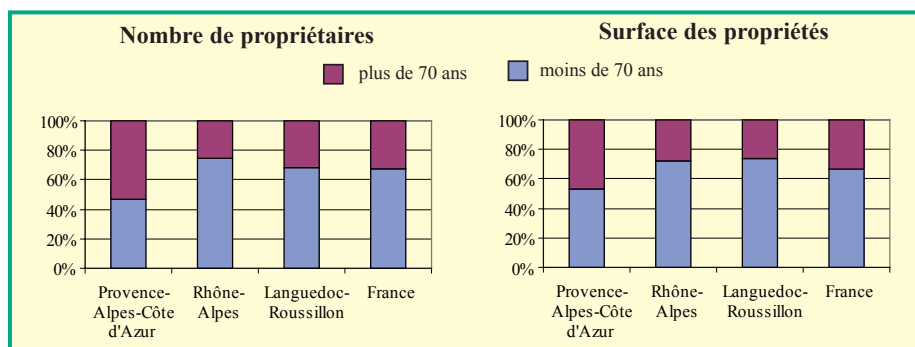
Les propriétaires de plus de 70 ans sont également sur-représentés par rapport à la population régionale où cette tranche d'âge pèse 14 % au recensement de la population de 1999.

Les deux tiers des propriétaires sont des retraités. Ils possèdent un peu plus de la moitié des surfaces, suivis par les cadres moyens qui représentent 9 % en effectif et surface.

Propriété forestière des agriculteurs

Les agriculteurs représentent 7 % des propriétaires de forêt privée (contre 12 % pour la moyenne nationale). Les trois quarts possèdent des propriétés de 1 à 10 hectares (22 % de la surface), 3 % de 50 à 400 hectares pour la moitié de la surface. La surface moyenne pour les agriculteurs dépasse les 15 hectares, bien supérieure à celle de la région (8,7 hectares). Ceci est en grande partie dû au poids des grands domaines viticoles (Var et Bouches-du-Rhône).

Répartition des groupes d'âge par région



Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Répartition régionale des effectifs selon la catégorie socio-professionnelle du propriétaire

Région	Retraités (%)	Agriculteurs (%)	Filière bois (%)	Autres *
PACA	66	7	—	27
Rhône-Alpes	44	10	—	46
Languedoc-Roussillon	56	10	—	34
France	57	12	2	29

* ouvrier, employé, cadre, chef d'entreprise, etc...

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Répartition régionale des surfaces selon la catégorie socio-professionnelle du propriétaire

Région	Retraités (%)	Agriculteurs (%)	Filière bois (%)	Autres *
PACA	55	15	1	29
Rhône-Alpes	49	17	4	30
Languedoc-Roussillon	43	18	-	39
France	54	14	4	28

* ouvrier, employé, cadre, chef d'entreprise, etc...

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Majoritairement des hommes

Comme partout en France, à l'exception de l'Alsace, les propriétaires forestiers sont majoritairement des hommes : ils sont 75 % et possèdent 73 % des surfaces forestières.

Les étrangers investissent en PACA plus qu'ailleurs

Les propriétaires de forêts privées de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont de nationalité française à 96,6 %. Il y a deux fois plus de propriétaires

étrangers qu'en moyenne dans le reste de la France, possédant deux fois plus de surface forestière. 3,4 % des propriétaires provençaux sont étrangers, contre 1,4 % en moyenne en France. Ils possèdent 2 % des surfaces de forêt privée. Ils sont presque tous européens.

STRUCTURE DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Situation contrastée

La forêt privée est très hétérogène. A côté d'une multitude de petits propriétaires existent de grandes propriétés forestières. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 15 % des propriétés dépassent 10 hectares et occupent 65 % des surfaces.



La presque totalité (87 %) des personnes physiques et les communautés matrimoniales se concentrent dans les petites propriétés de moins de 10 hectares. La moitié des surfaces des personnes morales se regroupent dans les propriétés de 100 hectares ou plus.

Répartition des propriétés de plus d'un hectare par taille selon la région

	Ensemble			dont propriété de 1 à 10 ha		dont propriété de 10 à 25 ha		dont propriété de 25 à 100 ha		dont propriété de 100 ha et plus	
	Nombre (millier)	Surface (millier d'ha)	Surface moyenne (ha)	Nombre (%)	Surface (%)	Nombre (%)	Surface (%)	Nombre (%)	Surface (%)	Nombre (%)	Surface (%)
PACA	70	609	8,7	85	35	9	16	5	27	1	22
Rhône-Alpes	159	968	6,1	88	44	7	17	4	28	1	10
Languedoc-Roussillon	47	521	11,1	77	23	12	16	10	43	1	18
France	1 122	9 875	8,8	83	30	11	18	5	27	1	25

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Nouveaux propriétaires depuis 1981, transmission d'un patrimoine familial 4 fois sur 5

Les propriétaires forestiers provençaux se déclarant déjà propriétaires en 1980 seraient environ 45 000 et possèdent 378 000 ha. Les deux tiers en nombre et en superficie des propriétés sont donc anciennes.

Les nouveaux propriétaires, depuis 1981, constituent un tiers des propriétés actuelles (23 000 pour une surface de 212 000 ha).

Héritage et donation sont les moyens privilégiés de transmission du patrimoine en forêt : ils concernent 80 % des cas, le reste étant principalement réalisé par achat. Les transmissions par héritage ou donation se font en

majeure partie sans démembrement de la propriété (88 % des cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 79 % des cas en France). Les plantations, les échanges de propriétés ou les apports à un organisme de gestion comme une adhésion à un groupement forestier sont infimes. Cette situation est identique en moyenne partout en France.

La surface des propriétés privées s'accroît

L'évolution de la surface boisée résulte essentiellement des accrues naturels et de quelques boisements artificiels d'une part et les défrichements d'autre part. L'accroissement de la surface des propriétés privées est moindre en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans le reste de la France.

Les données de l'Inventaire Forestier National montrent un accroissement des surfaces de 20 % de 1975 à nos jours (1 017 000 ha en 1975 et 1 308 500 ha actuellement). La forêt gagne surtout sur les terrains utilisés par l'agriculture. Cette "nouvelle forêt" est majoritairement privée.

L'inventaire forestier national (IFN) a été créé en 1958, il a en charge l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, indépendamment de toute question de propriété. Les opérations d'inventaire sont effectuées par département de manière cyclique avec une période de 12 ans.

Source : IFN

STRUCTURE DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Morcellement : frein à l'exploitation et à l'entretien

Le morcellement est une notion physique qui exprime le découpage de la propriété forestière en ensembles boisés d'un seul tenant. Cet émiettement constitue un frein important à l'exploitation et à l'entretien des forêts. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ensembles boisés inférieurs à un hectare représentent 61 % des morceaux et couvrent 12 % de la surface. Ceux de 25 hectares et plus ne représentent que 0,4 % du nombre mais occupent 50 % de la surface. Les propriétés sont éclatées en moyenne en 4.

Morcellement de la propriété en ensembles boisés d'un seul tenant

Région	Nombre d'ensembles boisés d'un seul tenant *	Nbre de propriétés (millier)	Nbre d'ensembles par propriété	Surface moyenne des ensembles
PACA	251	70	4	2,4
Rhône-Alpes	740	159	5	1,3
Languedoc-Roussillon	191	47	4	2,7
France	5 455	1 122	5	1,8

* en millier

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Types de peuplements

En 1999, les propriétaires de la région déclarent une répartition des peuplements de 57 % en futaie et 42 % en taillis. La comparaison avec les types de peuplements inventoriés par l'Inventaire Forestier National est

sensiblement divergente en raison d'une terminologie différente selon les sources.

Types des peuplements selon la région

Région	Peupleraie (%)	Futaie feuillue (%)	Futaie résineuse (%)	Futaie mixte (%)	Taillis simple (%)	Taillis sous futaie (%)	Peuplement amélioré (%)
PACA	—	16	25	16	30	12	1
Rhône-Alpes	1	12	29	15	30	13	—
Languedoc-Roussillon	—	18	21	8	50	2	1
France	2	14	29	8	23	22	2

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

Répartition des surfaces boisées privées par type de formation végétale en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon l'Inventaire Forestier National

Futaie de feuillus	2 %
Futaie de conifères	27 %
Futaie mixte	1 %
Mélange de futaie de feuillus et taillis	3 %
Mélange de futaie de conifères et taillis	20 %
Taillis	21 %
Forêt ouverte	22 %
Lande	2 %
Autre	2 %
Total	100 %

Source : IFN



Peu de projets de travaux sylvicoles

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls 17 % des propriétaires de forêt privée souhaitaient, en 1999, réaliser des interventions sylvicoles contre 31 % globalement en France. Le faible intérêt économique que représente la forêt en secteur méditerranéen explique la faiblesse des travaux d'amélioration de peuplement (15 % contre 29 % en France) ou pour des plantations de terrain non boisé (2 % contre 5 % en France). Si la région Rhône-Alpes s'aligne sur la moyenne nationale, celle du Languedoc-Roussillon s'aligne sur PACA. Cette tendance se confirme pour les prévisions de travaux puisque moins de 6 % des propriétaires provençaux s'engageaient dans ce type de projets contre à peu près 20 % en moyenne en France. Ces données sont similaires pour le Languedoc-Roussillon.

Croissance réduite due à des conditions climatiques défavorables : faible récolte

Moins de la moitié des propriétaires régionaux (45 %) récoltent le bois de leur propriété. La récolte moyenne annuelle est bien moindre qu'ailleurs 0,8 m³ à l'hectare contre 2,9 en moyenne nationale et loin derrière l'Alsace et l'Aquitaine qui récoltent respectivement 4,3 et 4,5 m³ par hectare et par an. Le bois de feu représente 80 % de la récolte annuelle de bois, contre 40 % en moyenne nationale.

L'autoconsommation, principale destination de la récolte

Le bois autoconsommé est majoritairement du bois de feu. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions de France où l'autoconsommation est la plus forte (62 %).

Peu de commercialisation

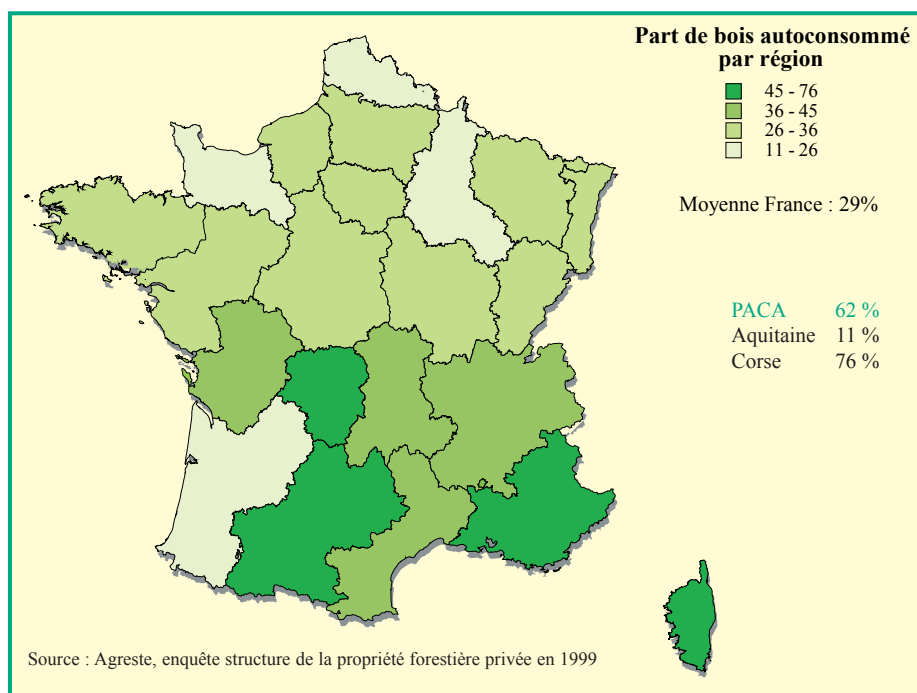
Seuls 2 % des propriétaires forestiers provençaux privés vendent le bois de leurs forêts, soit l'équivalent de 15 % de la surface de la forêt privée.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans le Languedoc-Roussillon, c'est lorsque la propriété

dépasse 25 ha que le propriétaire commence à exploiter ou à vendre son bois de façon significative. Cette démarche est la même mais plus soutenue dans le Languedoc-Roussillon, plus marquée encore, en Rhône-Alpes et dans l'ensemble du territoire national.

Vente de bois en forêt privée

	% de propriétaires vendeurs	% surface de forêt concernée
PACA	2	15
Rhône-Alpes	15	22
Languedoc-R	9	33
France	17	45



Récolte de bois selon la région

Ne concerne que les propriétaires résidant en France métropolitaine	Nombre propriétaires (millier)	Dont récoltant		Récolte annuelle				Volume moyen (m ³ /ha)	
		Effectif (%)	Surface (%)	Bois d'oeuvre et d'industrie (millier m ³) (%)		Bois de feu (millier m ³) (%)			Total récolte (millier m ³)
PACA	68	45	57	54	20	214	80	268	0,8
Rhône-Alpes	159	45	53	586	42	802	58	1 388	2,7
Languedoc-Roussillon	47	53	66	243	46	280	54	523	1,5
France	1 118	54	72	12 461	60	8 251	40	20 712	2,9

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

ENTRETIEN ET PRODUCTION DE LA FORET PRIVEE

Main d'œuvre

En PACA comme sur l'ensemble du territoire, la moitié des propriétaires

déclarent effectuer des travaux en forêt. Ces travaux exigent près de 700 000 jours de travail. Ils sont plus

souvent que dans le reste de la France réalisés par des ouvriers (permanents ou occasionnels) : 21 % contre 12 %.

Main-d'œuvre directement employée selon la région

Ne concerne que les propriétaires résidant en France métropolitaine	Nombre propriétaires (millier)	Dont effectuant des travaux		Nombre de jours de travail (en millier)					
		Effectif (%)	Surface (%)	Propriétaires (%)		Salariés permanents (%)		Salariés occasionnels (%)	
PACA	68	50	60	546	79	96	14	51	7
Rhône-Alpes	159	41	46	1 009	92	58	5	29	3
Languedoc-Roussillon	47	44	59	292	86	41	12	6	2
France	1 118	53	60	11 058	88	830	7	647	5

Source : Agreste, enquête structure de la propriété forestière privée en 1999

UNE UTILISATION DIVERSIFIEE DE LA FORET

La propriété face au gibier

La région ne subit pas plus de dégâts de grands gibiers qu'ailleurs, tout au moins pour ce qui concerne la forêt privée : 7 % seulement des propriétaires ont été concernés (contre 8 % en Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes et 13 % en moyenne en France). C'est donc peu d'une façon générale et encore plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette considération ne doit pas faire oublier que l'importance du gibier est croissante et devient préoccupante dans certains secteurs.

Seuls 15 % des propriétaires (idem en Languedoc-Roussillon) ont manifesté leur intention de protéger leur forêt contre le gibier. En Rhône-Alpes comme en France en général, ce taux est de 35 %.

Très peu de propriétaires provençaux ont fait la demande d'un plan de chasse pour leur propriété. En France, ils sont 6 % à avoir adopté cette démarche. La chasse n'est pas perçue par les

propriétaires de forêt privée comme un apport économique réel. Les baux de chasse rémunérés sont presque inexistants mais cette situation est générale (3 % en moyenne en France). En Provence, l'idée que la chasse "libre" est une institution semble confirmée par le fait que sa mise à disposition gratuite à un tiers représente l'option choisie par 53 % des propriétaires contre seulement 28 % en moyenne en France. L'affectation de non chasse est aussi beaucoup plus forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'ailleurs (20 % des propriétaires contre 9 % en moyenne).

Un attrait touristique

Les propriétaires ne sont pas formellement opposés à l'accès de leur forêt par le public, 87 % disent le laisser libre (idem moyenne nationale) et 4 % signalisent leur propriété sans en interdire l'entrée. Il faut nuancer ces constats selon la taille des propriétés.

La plupart des propriétaires supportent l'accès faute de pouvoir en assurer la garde. Ceux qui ont des surfaces importantes sont souvent très réservés à cause des risques encourus et d'actes d'incivilité. La présence plus importante de barrières physiques (10 % des cas contre seulement 7 % en moyenne en France) s'explique par le fait que celles-ci font partie des moyens importants développés en région méditerranéenne pour prévenir les feux de forêt (idem en Languedoc-Roussillon). La fréquentation est estimée importante pour un cinquième des surfaces, là où l'activité touristique est développée. Les cueillettes (champignons, baies...) y sont tolérées (91 % contre 88 % en moyenne).



L'enquête sur la structure de la forêt privée a été réalisée de septembre 1999 à mars 2000. Elle a pour objectif de donner une image actuelle de la forêt privée. Elle vise principalement à décrire des profils types par région ou nature juridique du propriétaire et non à comptabiliser précisément les propriétés et les superficies forestières à un niveau géographique fin.

C'est une enquête par sondage à représentativité régionale. L'échantillon national comprend 7 000 propriétaires de forêts privées de plus de un hectare. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 480 propriétaires ont été interrogés par les enquêteurs des services de statistique des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt. La coordination et la formation des enquêteurs ont été réalisées par le Service Régional de Statistique Agricole avec l'aide précieuse du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Cette étude présente les principales caractéristiques des propriétés forestières de plus de un hectare. Les micro-propriétés de moins de un hectare sont importantes en nombre, mais représentent moins de 10 % de la forêt privée totale de la région. Ces petites propriétés ne sont pas toujours faciles à connaître : il s'agit souvent de parcelles cadastrées agricoles délaissées, en passe de devenir forestières. Les propriétaires de ces parcelles ne sont pas obligatoirement déclarés comme propriétaires forestiers. Quelques considérations générales concernant les micro-propriétés ainsi que sur la forêt publique sont présentées à côté des données d'enquête dans des encadrés.

Enfin, les informations de PACA sont fréquemment comparées aux moyennes nationales et à la situation des deux régions voisines, le Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

Description succincte des principales natures juridiques

Personne physique : un propriétaire en nom propre

Communauté matrimoniale : gestion conjointe entre les deux époux

Indivision ou copropriété : partagée entre plusieurs personnes (physiques et/ou morales)

Personnes morales : sociétés commerciales, civiles, associations, établissement public (EDF, SNCF...)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière : Etablissement Public à caractère administratif, le CRPF a compétence pour développer et orienter la production forestière en forêt privée. Son personnel, composé en 2005 de quatre ingénieurs, onze techniciens et trois administratifs, sensibilise les propriétaires forestiers privés à l'entretien des forêts par des réunions et des visites ; il les incite à aménager leurs forêts à l'aide de Plans Simples de Gestion et à se regrouper pour réaliser des améliorations forestières. Il est administré par un collège de 15 propriétaires forestiers élus tous les 6 ans.

Au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, le Service Régional de la Forêt et du Bois anime et met en œuvre la politique de la forêt et du bois adaptée à la région.

A ce titre, il contribue à définir, coordonne et programme les actions suivantes :

- Elaboration et suivi des orientations régionales forestières relatives aux différentes fonctions de la forêt.
- Mise en œuvre des interventions publiques favorisant :
 - la valorisation du patrimoine forestier : gestion durable ;
 - sa protection : défense des forêts contre l'incendie ;
 - son rôle protecteur : restauration des terrains de montagne.
- Animation de la politique de la filière bois : développement de l'exploitation forestière et des industries de transformation du bois, notamment des scieries.
- Appui aux organismes de développement forestier et aux interprofessions forêt-bois.
- Contrôle de l'application de la réglementation nationale sur les matériels forestiers de reproduction (graines et plants).
- Missions juridictionnelles relatives à l'application de la législation forestière.

Les Orientations Régionales Forestières (O.R.F.) ont été introduites par la loi du 4 décembre 1985 ; elles sont mentionnées au Code Forestier (L.101). Leur objet est d'adapter régionalement la politique forestière qui, dans ses grands principes, reste de la compétence de l'Etat. Les dernières ont été élaborées par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt en 1999 et approuvées par arrêté ministériel du 30 juin 2000. Elles sont accessibles sur Internet sur le site de l'Observatoire de la Forêt méditerranéenne (ofme.org).

©Agreste, région PACA 2005

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Service régional de statistique agricole

Château Marveyre

161, rue du Commandant Rolland

13272 MARSEILLE CEDEX 08

Téléphone : 04.91.16.79.69 Fax : 04.91.76.18.31

Prix de vente : 2,50 euros

Directeur : Patrice Devos

Directeur de la publication : G. Davout

Rédaction : A. Clément (S.R.F.B)

M. Sansoucy (S.R.S.A)

Composition : J. Roudier (S.R.S.A)

Imprimerie : SUPERPLAN REPROGRAPHIE

Dépôt légal : Mai 2005 ISBN : 2-11-091216-2